

DEMANDE D'AGREMENT EN PNEUMOLOGIE

PHASE SOCLE

Etablie en fonction des pré-requis validés par la CICE du DES de Pneumologie, le représentant des services de Pneumologie des Hôpitaux Généraux et le président de la Collégiale de Pneumologie d'Ile de France

- 1) Présentation du service de pneumologie du centre hospitalier sud-francilien (CHSF),**
40 Bd Serge Dassault, 91100 Corbeil Essonnes
 - a. Service de pneumologie générale de 35 lits d'hospitalisation conventionnelle (répartis dans une salle) + 1 lit dédié à la polygraphie ventilatoire. DMS 7 jours.
 - b. Plateau technique : 3 fibroscopies souples, 2 cabines de pléthysmographie, Test de marche de 6 minutes, Pe et Pi max, 1 polygraphe ventilatoire ambulatoire.
 - c. Consultations

- 2) Composition de l'équipe :** 4 ETP pneumologues qualifiés (CNOM) dont 2 anciens CCA, 5 internes, 2 à 4 externes (faculté de Kremlin Bicêtre), 15 IDE, 16 AS, 3 secrétaires, 1 aide-secrétaire.

- 3) Activité du service :** pneumologie générale comprenant des situations pathologiques fréquentes et graves imposant l'apprentissage de la gestion de l'urgence : insuffisance respiratoire aigüe et chronique, infections respiratoires, pathologie pleurale, cancer thoracique, asthme, BPCO, embolie pulmonaire. Interprétation de l'imagerie thoracique

- 4) Projet pédagogique :**
 - a. Encadrement des internes pour la réalisation effective dans le service des gestes usuels de la spécialité (endoscopie, ponction pleurale, drain pleural, nébulisations, VNI, échographie thoracique, fibroscopie bronchique...). On notera que les biopsies pleurales ne sont pas réalisées au lit du malade, les patients sont adressés en chirurgie.
 - b. Activité de sommeil :
 - i. Formation des internes à la lecture des polygraphies ventilatoires réalisées au CHSF (2 par nuit en semaine, 1 par nuit le week-end).
 - ii. Partenariat avec le Dr Alfandary à la clinique Chantemerle qui accueille les internes 2 à 4 1/2 journée par mois dans son cabinet ou il pourra les former :
 1. A la lecture de la polygraphie ventilatoire
 2. A la lecture de la polysomnographie

3. Aux tests itératifs de latence d'endormissement

Pour ce faire, l'administration de l'hôpital met en place un ordre de mission permettant la protection des internes sur leur trajet et au cabinet.

- c. Formation théorique : cours (dont un cours d'interprétation d'exams d'imagerie thoracique par semaine), participations aux staffs de service, à la réunion de concertation pluridisciplinaire hebdomadaire (réunion permettant également de parler des dossiers pneumologiques ne relevant pas de la cancérologie), à la discussion multidisciplinaire consacrée trimestriellement au CHSF dirigée par le Dr Naccache de l'hôpital Tenon (l'ensemble des pneumologues du 91 et du 77 y sont invités ainsi que des radiologues, les réanimateurs et les rhumatologues), à la séance de bibliographie mensuelle.
- d. Outils de formation : accès illimité à l'outil de recherche bibliographique « UpToDate » auquel l'établissement est abonné.

5) Fonctionnement du service :

- a. L'interne a sous sa responsabilité la gestion de 8 à 9 lits d'hospitalisation.
- b. L'interne et le sénior chargés des lits se voient tous les jours pour échanger sur les dossiers, pour la supervision des prescriptions, pour la supervision de l'observation médicale.
- c. L'ensemble des documents de sortie est supervisé par le médecin sénior (CRH, ordonnance de sortie...)
- d. Chaque secteur d'hospitalisation est l'objet de deux visites séniorisées par semaine.

6) Prise en compte des enseignements hors stage :

- a. Demi-journée hebdomadaire d'enseignement en supervision : cabinet du Dr Alfandary, enseignement dans le service.
- b. Demi-journée en autonomie : un bureau situé en dehors du service et doté d'un ordinateur avec accès à internet est mis à disposition des internes.
- c. Respect des obligations de formation exigées par la CICE (présence aux séminaires, possibilité d'assister aux mini-séminaires, présence des encadrants de mémoire de DES aux réunions de présentation du projet pour validation par la CICE,...)

7) Modalités de l'évaluation des compétences : cf 2.5 Evaluation

8) Gardes et astreintes :

- a. Les internes doivent assurer 1 à 2 gardes par mois dans le service des urgences. Le service s'engage au respect de la réglementation sur le temps de travail (Exemption systématique d'activité clinique dès la fin de la garde, repos de sécurité).
- b. Les internes ont une astreinte de week-end toutes les 4 semaines (samedi et dimanche matin).